

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 AOUT 2016

L'an deux mille seize et le 23 AOUT à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Jean-Marc BARELLI, Abdelhaq BENNIS, Dominique BERNADICOU, Marie DUCROS, Anne-Marie JAMBERT, Rémy MEVEL, Francis PAYET, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Jacques TENE, Pascal VALIERE.

Procurations : Madame Denise HOUEMONT-REYNAUD à Madame Marie DUCROS, Madame Maryse JACQUET à Madame Jacqueline POL, Monsieur Patrick LASSEUBE à Madame Catherine RENAUX.

Absente : Madame Catherine FAVARD.

Monsieur Jean-Marc BARELLI est élu secrétaire de séance.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 14 MARS 2016

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 14 mars 2016 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

16 x 71 - Finances Locales - Subvention – Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des Fêtes pour 2016

Les subventions attribuées aux Associations qui sont **supérieures à 23 000 €** doivent faire l'objet d'une convention spécifique dite d'objectifs et de moyens faisant apparaître notamment le montant alloué.

Le montant de la subvention sollicitée par le Comité des Fêtes est de **25 000 €** pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des Fêtes.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 72 - Finances Locales - Subvention – Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le SLO Omnisport pour 2016

Les subventions attribuées aux Associations qui sont supérieures à **23 000 €**, doivent faire l'objet d'une convention spécifique dite d'objectifs et de moyens faisant apparaître notamment le montant alloué.

Le montant de la subvention sollicitée par le SLOO est de **63 000 €** pour l'année 2016.

Il est rappelé que par délibération n°15 x 133 du 14 décembre 2015, une avance sur subvention de **20 000 euros** a été attribuée et le versement a été effectué.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens proposée avec le SLOO.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 73 - Finances Locales - Subvention – Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) pour 2016

Les subventions attribuées aux Associations qui sont **supérieures à 23 000 €** doivent faire l'objet d'une convention spécifique dite d'objectifs et de moyens faisant apparaître notamment le montant alloué.

Le montant de la subvention sollicitée par la MJC est de **61 212 € pour l'année 2016**. Cette demande sera examinée en 2016 et fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Il est rappelé que par délibération n°15 x 134 du 14 décembre 2015, une avance sur subvention de 30 000 euros a été attribuée, mais non versée.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens proposée avec la MJC.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 74 - Finances Locales – Subventions aux Associations 2016

Vu l'inscription de la somme de 195 998 euros au Budget Primitif de l'exercice 2016, article 6574 " Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes ", le Conseil Municipal **DECIDE** de verser aux Associations, pour l'exercice 2016, les subventions telles que figurant dans le tableau annexé.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 75 - Finances Locales – Décisions Budgétaires – Solde de la subvention de fonctionnement au profit du CCAS – Exercice 2016

Afin d'assurer la continuité des actions du Centre Communal d'Action Sociale, il convient de lui verser le solde de la subvention annuelle, à savoir 283 500,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer le solde de 283 500,00 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Lys.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 76 - Finances Locales – Décisions Budgétaires – Sortie d'inventaire de biens actifs de la Commune

La Commune de Saint-Lys propose au Conseil Municipal de sortir de l'inventaire des biens obsolètes recyclés en déchetterie.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** la sortie de l'inventaire des biens récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Numéro d'inventaire	Désignation	Date d'entrée	Motif de sortie
849	7 PC DE BUREAU DELL ECOLE AYGUEBELLE	06/08/2007	Matériel obsolète recyclé en déchetterie

(rapporteur : Monsieur Thierry ANDRAU)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 77 - Finances Locales – Demande de subvention – Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) – Réhabilitation de l'ancienne école annexe de la Gravette en Centre Plurifonctionnel – Annulation de la délibération n°16 x 51 du 13 juin 2016

Suite au courrier de la Sous- Préfecture de Muret adressé le 4 juillet 2016, Monsieur le Maire précise que la délibération n° 51 du 13 juin 2016 relative à une demande de subvention au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local est invalidée par le contrôle de légalité.

La Sous-Préfecture considère en effet que le Conseil Municipal n'était alors qu'autorisé à délibérer sur les affaires courantes et que la délibération n°51 ne peut être considérée comme telle, car elle exige l'approbation d'un plan de financement engageant les crédits de la Commune pour l'avenir.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à annuler la délibération n°16 x 51 du 13 juin 2016.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 78 - Institution et Vie Politique – Autorisation de signature d'une convention annuelle d'animation et d'accompagnement de projet avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Midi-Pyrénées (FRMJC)

La Commune de Saint-Lys, dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'animation culturelle, socio-éducative et de jeunesse, a décidé de soutenir les actions que la MJC de Saint-Lys réalise dans les domaines de la jeunesse, de l'animation locale et des clubs d'activité.

Aussi, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention annuelle d'animation et d'accompagnement de projet avec la FRMJC.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place d'animation et d'accompagnement de projet.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

INFORMATION DU MAIRE

- Lecture du courrier transmis par la Préfecture en date du 28 juillet 2016 à la Commune de Saint-Lys portant sur le règlement d'office du Budget Primitif 2016.

La séance est levée à 22 h 05.

**Le 24 août 2016
Le Maire,
Jacques TENE**